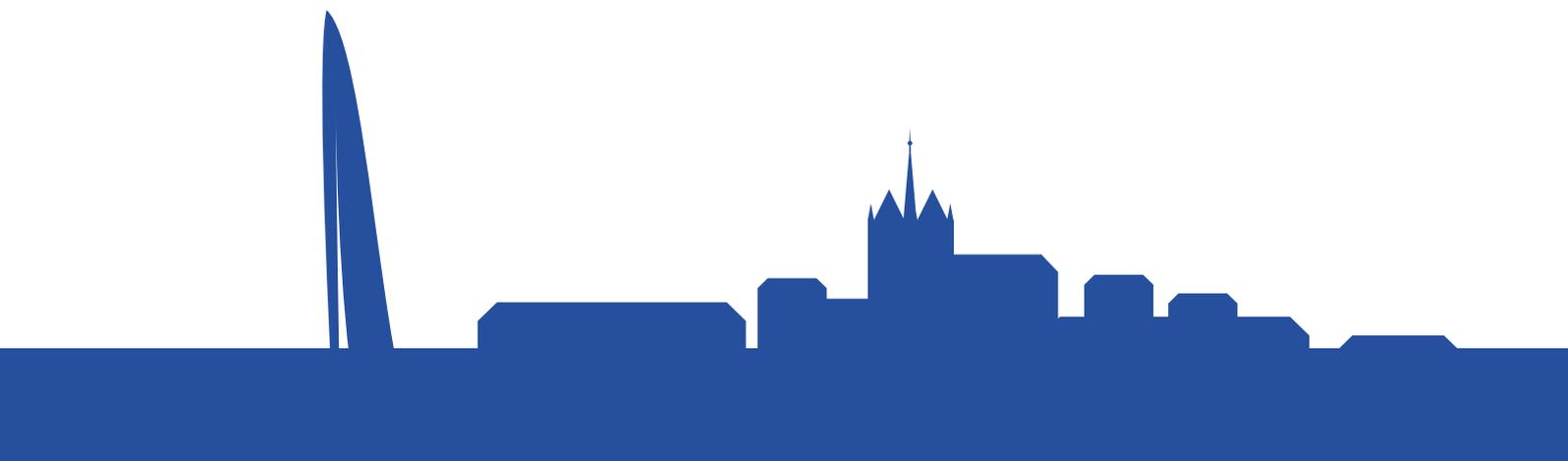
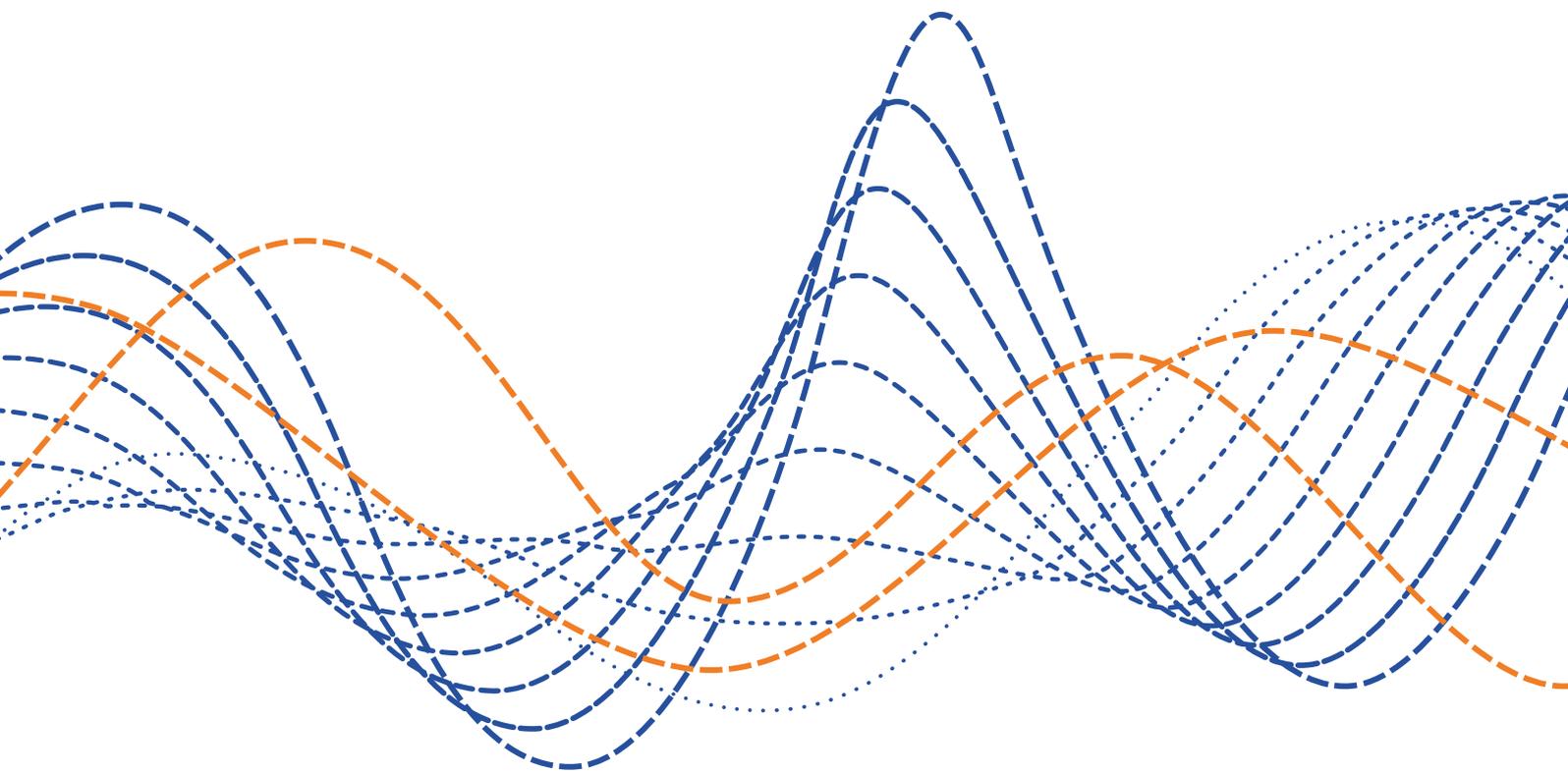


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



LA FONDATION GENÈVE PLACE FINANCIÈRE

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) est l'organe faitier de la place financière. Générant 37'000 emplois et contribuant à hauteur de 17 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un « cluster » uniques au monde. La Fondation Genève Place Financière a pour mission essentielle de promouvoir cette chaîne de valeurs et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
LE CONTEXTE CONJONCTUREL	4
CONDITIONS-CADRES	6
1. POUR UN CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE COMPÉTITIF	
Loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF); Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin); Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI	
2. POUR UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE	
EN SUISSE	
Fiscalité des personnes physiques; Fiscalité des personnes morales	
SUR LE PLAN INTERNATIONAL	
Politique suisse en matière de double imposition; Echange international de renseignements en matière fiscale	
COMMUNICATION ET PROMOTION	15
Nouvelle stratégie en matière de communication; Événements; Relations avec les médias; Partenariats et soutiens	
FORMATION	20
Favoriser l'excellence; Choisir un métier	
CONSEIL	24
SECRÉTARIAT	25
COMMISSIONS PERMANENTES	26
LA PLACE FINANCIÈRE GENEVOISE EN CHIFFRES	29

MESSAGE DU PRÉSIDENT

POUR UNE PLACE FINANCIÈRE COMPÉTITIVE

Il ne serait pas concevable de commencer ce Message sans un hommage à Bernard Droux, qui fut Président de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) de juin 2010 à décembre 2013. Son décès subit, survenu le 11 janvier 2015, nous prive d'une personnalité aux qualités humaines et au sens de l'écoute exceptionnels. Dans une période chahutée pour les acteurs financiers genevois, Bernard Droux a contribué à nouer un dialogue avec les autres secteurs économiques. Il a notamment initié les Assises de la place financière genevoise, qui permettent des échanges directs avec les collaboratrices et les collaborateurs de la branche, et engagé d'importants efforts en matière de formation bancaire et de finance durable. Nous tenons à lui rendre hommage ici pour son engagement en faveur de la place genevoise.

Durant l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action dans les domaines qu'elle a identifiés comme ses objectifs prioritaires. Dans le cadre de la promotion de la place financière, nous avons multiplié nos contacts avec les autorités, les milieux économiques et les médias. Nous avons notamment entretenu des rapports étroits avec le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la ville de Genève. Le dialogue a été particulièrement nourri avec le Conseiller d'Etat Pierre Maudet, en charge de l'économie. L'importance de l'innovation technologique dans le domaine financier a occupé le centre du débat. Compte tenu des enjeux fiscaux actuellement sur la table et du rôle de la place financière en tant que contribuable de premier plan, des échanges ont aussi tout naturellement eu lieu avec le Ministre genevois des finances, Serge Dal Busco.

Même si cela ne fait pas partie de notre mission première, nous avons aussi noué des contacts avec les autorités fédérales, en particulier avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales Jacques de Watteville. Ces discussions ont reposé sur le même leitmotiv : la réglementation doit être un accélérateur de la compétitivité et non un frein.

Dans cette perspective, nous avons pris position sur l'ambitieuse révision de l'architecture du droit financier orchestrée par le Département fédéral des finances depuis deux ans. Cette réforme devrait permettre à la Suisse de se doter d'une législation conforme aux standards internationaux et de mener en particulier notre pays sur la voie de l'équivalence avec le droit européen (MiFID II). Malheureusement, le projet soumis à consultation dépasse largement ces buts prioritaires et constitue un exemple de « Swiss finish ». Sans entrer dans un jargon technique, il n'est pas concevable que les intermédiaires financiers fassent l'objet d'une présomption de culpabilité par le biais d'un renversement du fardeau de la preuve. Il n'est pas admissible non plus de faire supporter à ces mêmes intermédiaires les frais de la procédure même en cas de plainte infondée. Toutes ces innovations, telles encore l'introduction d'actions collectives comme aux USA, sont dangereuses et pourraient constituer un fâcheux précédent pour toute espèce d'activité économique.

La Confédération a également mandaté différents groupes d'experts en vue d'élaborer une stratégie destinée à assurer l'avenir de la place financière. L'un d'eux, présidé par le Professeur Aymo Brunetti et composé d'éminentes personnalités, a rendu ses conclusions en décembre 2014. Parmi les points positifs, on peut relever la volonté de mieux structurer le processus de réglementations par un dialogue institutionnalisé entre les autorités et le secteur financier. La FGPF sera très attentive à la concrétisation des intentions, souvent abstraites, exprimées dans le rapport Brunetti afin qu'il ne reste pas un tigre de papier.

Dans le domaine de la fiscalité, la FGPF s'est fermement engagée contre l'abolition des forfaits fiscaux. On relèvera le refus de la population suisse, et plus encore celui du peuple genevois à près de 70 %, d'abolir les forfaits fiscaux. Ceci démontre l'attachement des citoyens au fédéralisme et à la compétitivité de la fiscalité helvétique. L'initiative visant à introduire un impôt sur les successions mérite un rejet tout aussi clair dans les urnes en juin 2015, car elle compliquerait considérablement la transmission d'entreprises familiales. Des dizaines de milliers d'entreprises – et, partant, les emplois qu'elles assurent – seraient menacés dans leur existence en cas d'acceptation de ce texte.

Le dossier crucial pour la prospérité économique du canton est sans conteste l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). C'est le lieu de rappeler que la place financière genevoise a la particularité d'être organisée sous forme de « cluster » qui réunit une mosaïque d'activités, étroitement liées les unes aux autres. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Pour donner un ordre d'idée, la contribution de la place financière et du secteur du négoce de matières premières représente environ 40 % du PIB genevois. Or, de nombreuses sociétés, actives dans les domaines du négoce, de l'armement maritime et des multinationales, bénéficient d'un statut fiscal. Afin de pouvoir conserver cette chaîne de valeur unique au monde, il est donc impératif de remplacer l'abolition de ces statuts par la fixation d'un taux d'imposition unique à 13 %. Cette solution élaborée par le gouvernement genevois bénéficie du soutien déterminé de la FGPF.

Dans le domaine de la formation, la FGPF a poursuivi le dialogue avec le Département de l'instruction publique et a rencontré sa nouvelle cheffe, la Conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, intéressée par toutes les filières de formation : de l'apprentissage à la recherche fondamentale, en passant par la formation continue. La participation de la FGPF à la HEC Career Starter Week et au Zoom Métiers 2014 organisé par l'Office de l'orientation, la formation professionnelle et continue (OPPF) constitue un pas important dans cette direction. La place financière genevoise possède de nombreux atouts. Ils s'appellent savoir-faire, qualité, sens du service et innovation. Pour concrétiser ces cartes maîtresses, le facteur humain demeure crucial. Il est donc essentiel d'attirer, de former et de conserver des talents en mesure de relever les défis actuels et surtout futurs.

Un élément reste acquis : une place financière forte est à l'avantage de l'ensemble de l'économie et donc de l'ensemble de la population. L'engagement sans faille de la FGPF permettra à la place financière genevoise de rester un centre d'excellence en matière de gestion de fortune privée et institutionnelle, de financement du négoce et, enfin, de banque commerciale et de détail. Ces trois piliers complémentaires continueront à faire le succès de la Place et à contribuer à la prospérité de notre économie. La place financière est utile ; elle est même indispensable au maintien de notre niveau de vie, à nos emplois et à notre avenir.

Nicolas Pictet
Président

LE CONTEXTE CONJONCTUREL

Tous les six mois depuis 2007, un « think tank » britannique dresse le classement des principales places financières internationales. 80 centres financiers sont évalués sous l'angle de leur compétitivité. En tête de ce « Global Financial Centres Index » on retrouve systématiquement New York, Londres, Hong Kong et Singapour. Depuis plusieurs années, la Suisse joue un rôle important en tant que place financière internationale. Elle est même considérée comme la première place d'Europe continentale. Mais, sur la durée, l'évolution de cet indice révèle aussi que rien n'est jamais acquis.

Le classement de septembre 2014 a vu Genève perdre 4 rangs et se situer à la 13^{ème} place (cf. p. 31). Ce résultat fait sortir Genève du Top 10, même si on constate que l'ensemble des centres européens enregistre des résultats en déclin (Zurich perd 2 rangs, 7^{ème} et Luxembourg 3 rangs, 15^{ème}) et que les centres offshore en particulier chutent (Jersey recule de 21 rangs, 62^{ème} et Guernsey de 25 rangs, 67^{ème}). Genève perd essentiellement des places à cause d'une réglementation et d'une action gouvernementale considérées comme peu favorables à la finance. En d'autres termes, les conditions-cadres se sont détériorées et la volonté du gouvernement de les améliorer est incertaine.

Si Genève se place moins bien que Zurich, cela est dû au fait que ces deux centres financiers ne régatent pas dans la même catégorie. Zurich est considérée comme un « global leader » alors que Genève est encore un « global specialist ».

Ces nouvelles mitigées ont été confirmées par les résultats de l'enquête conjoncturelle 2014-2015 réalisée par la Fondation Genève Place Financière entre juin et septembre 2014. Les ajustements entamés en 2013 ne sont pas encore terminés et les intermédiaires financiers sont prudents quant aux perspectives tant en termes d'emplois que de bénéfices.

Les indicateurs du marché de l'emploi reflètent la santé générale d'une économie et son niveau de cycle d'activité. Or, ils ne réagissent pas immédiatement aux changements économiques. Ceci explique pourquoi, en 2014, le nombre d'employés bancaires a continué d'augmenter de près de 300 postes. Ces créations d'emploi ont surtout bénéficié aux services « Front » et « Corporate », dont le juridique et la compliance. La vague réglementaire n'est pas étrangère à l'évolution des métiers bancaires. La création d'emplois concerne davantage les centres de coûts que les centres de profits, ce qui aura inmanquablement un effet sur les marges.

Genève reste bien positionnée dans le domaine de la gestion de fortune, un secteur en pleine croissance. Industrie transfrontalière, cette activité est principalement concentrée sur les places de Singapour et de Hong Kong en Asie, et de la Suisse et de Londres en Europe. Le Boston Consulting Group et McKinsey s'accordent pour prédire que cette croissance générera d'importants bénéfices en 2016 et en 2017. Or, ce secteur est une industrie d'exportation par excellence. En Suisse, il est tributaire en particulier de l'évolution des marchés boursiers, de la force du franc et

de l'accès aux marchés étrangers. Plus qu'à toute autre considération, les investisseurs cherchent des placements qui allient sécurité et rendement. Ceci n'est possible qu'en des endroits où se concentrent des capitaux importants et possédant un savoir-faire particulier.

Certaines bases de ce modèle fondé sur la libre circulation des capitaux ont été mises à mal récemment par la crise financière. En octobre 2013, le magazine anglais « The Economist » décrivait déjà la manière insidieuse dont la mondialisation a été remise en cause suite à la crise financière. Un protectionnisme rampant s'installe sous la forme de réglementations ou encore de contrôles des capitaux. Cette évolution n'est pas sans danger pour Genève. Il est donc nécessaire pour la place bancaire genevoise de conserver son accès aux marchés étrangers, et en particulier à celui de l'Union européenne, dont environ 40 % de la clientèle sont issus. Si aucune solution au niveau institutionnel n'est trouvée, cela pourrait se traduire par un processus de délocalisation. A cet égard, l'enquête conjoncturelle 2014-2015 souligne que Londres et Hong Kong sont très prisées. L'intérêt bien compris du pays est donc de maintenir sur son territoire un maximum de compétences et de valeur ajoutée. C'est toute la différence entre les banques suisses, qui peuvent exercer leurs activités partout dans le monde, et les banques en Suisse, qui assurent des emplois sur le sol helvétique.

La disparition de plusieurs banques est un autre indice à considérer avec attention. La place financière genevoise a vu le nombre d'établissements diminuer de 18 depuis 2012, en raison soit de fusions, soit de cessations d'activités. Dans ce contexte, l'arrivée du groupe brésilien BTG Pactual, de la Banque du Léman ainsi que le développement des activités de banque en ligne du britannique IG Bank, sont à saluer.

Bien que les perspectives conjoncturelles soient prudentes, Genève a tout pour réussir. Sa place financière est reconnue par ses pairs et possède une excellente réputation à l'étranger. La FGPF s'emploie à mettre en valeur ces atouts à travers ses actions de lobbying, de promotion et de communication.

CONDITIONS-CADRES

1. POUR UN CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE COMPÉTITIF

Durant l'année 2014, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) s'est exprimée à plusieurs reprises dans le cadre de procédures de consultation fédérales.

Loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Ce projet revêt une importance considérable pour l'industrie bancaire et financière, dans la mesure où il porte tant sur les infrastructures des marchés financiers que sur le négoce des dérivés de gré à gré. A cet égard, il est important que les intermédiaires financiers helvétiques puissent évoluer dans un cadre réglementaire reconnu comme équivalent à celui en vigueur chez ses principaux concurrents. C'est pourquoi, la FGPF a salué la volonté du Conseil fédéral d'adapter la législation suisse aux nouvelles règles adoptées en particulier dans l'Union européenne (EMIR).

En revanche, la FGPF a souligné que la Suisse devait se garder de profiter de cette mise à niveau pour introduire des dispositions qui ne sont pas requises par les standards internationaux en vigueur dans ce domaine spécifique. Ce « Swiss finish » est néfaste à la compétitivité de la place financière dans un monde globalisé.

Afin de ne pas pénaliser les intermédiaires financiers suisses, qui sont des acteurs de taille dans le marché des dérivés de gré à gré, il était important que cette législation soit adoptée le plus rapidement possible. Le traitement du projet devrait avoir lieu lors de la session du printemps 2015 devant les Chambres fédérales.

Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)

Le Département fédéral des finances (DFF) a lancé en juillet 2014 une procédure relative simultanément à ces deux projets de loi.

Loi fédérale sur les services financiers (LSFin)

Pour la FGPF, il se justifie de prendre en compte les standards européens prévus par la Directive MiFID II en matière de protection des investisseurs, dans ce souci d'équivalence qui a déjà été évoqué ci-dessus.

Dans ce contexte également, la Fondation s'est opposée avec fermeté aux dispositions qui vont bien au-delà des standards reconnus, notamment en ce qui concerne les règles de procédure civile permettant aux investisseurs de faire valoir leurs droits.

La FGPF rejette fondamentalement le renversement du fardeau de la preuve prévu par ce texte. Il représente une mesure discriminatoire envers le secteur bancaire et financier et risque de conduire, en étant additionné aux autres règles de procédure civile prévues par la LSFin, à une véritable justice d'exception aux dépens d'un seul secteur de l'économie.

De même, la proposition de créer un fonds destiné à couvrir les frais de procédure des investisseurs, financé exclusivement par les prestataires de services financiers, doit être rejetée catégoriquement. Cette proposition est d'autant plus critiquable qu'elle conduirait à obliger les

prestataires de services financiers à assumer l'ensemble des frais judiciaires, quelle que soit l'issue du procès.

En revanche, la FGPF soutient le renforcement du rôle de l'Ombudsman des banques suisses, qui a fait ses preuves depuis des années.

A l'inverse, pour la Fondation, il est incompréhensible que le projet puisse proposer l'introduction d'actions collectives, dont les dérives sont fréquemment dénoncées aux Etats-Unis. De telles actions sont, par ailleurs, inconnues des principales places financières concurrentes de la Suisse, en dehors des USA. Elles ne sont en outre pas compatibles avec la culture judiciaire suisse, telle qu'elle ressort du nouveau Code de procédure civile unifié.

La FGPF demande également la suppression des dispositions prévoyant l'instauration d'un registre des conseillers à la clientèle. Un tel registre n'apporte aucune plus-value en matière de protection des investisseurs, il nécessitera la mise en place d'une bureaucratie disproportionnée et ne tient pas suffisamment compte de la protection de la personnalité des collaboratrices et collaborateurs concernés.

Il faut espérer que le Message du Conseil fédéral tiendra compte de ces remarques, largement partagées au sein de la communauté bancaire suisse.

Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)

L'élément central de la LEFin réside dans la problématique de la surveillance des gérants de fortune indépendants. Il n'est pas contesté que la surveillance prudentielle constitue la règle au niveau international. Il est tout aussi vrai que cette surveillance doit être proportionnée à la taille et aux activités des entreprises concernées. L'adoption de règles en la matière ne doit, en effet, pas conduire à imposer des charges telles à ces intermédiaires financiers qu'ils en viendraient à être exclus du marché. Le principe « one size does not fit all » reste pleinement valable dans ce contexte.

La FGPF s'oppose fermement à l'introduction dans la LEFin d'un article reprenant la stratégie de conformité fiscale (« Weissgeldstrategie ») qui a déjà fait l'objet d'une procédure de consultation au printemps 2013 et avait été vertement critiquée à cette époque déjà.

Il est nécessaire de rappeler ici que les intermédiaires ne devraient en aucun cas être tenus pour responsables de la conformité fiscale de leurs clients. On ne saurait exiger des prestataires de services financiers qu'ils se transforment en auxiliaires de l'administration fiscale et soient obligés de vérifier des documents fiscaux, souvent soumis à des normes de droits étrangers.

Il n'est de surcroît pas indiqué si les obligations de diligence fiscale devraient également s'appliquer aux clients suisses, domiciliés en Suisse. Si telle était le cas, alors le projet de LEFin reviendrait à court-circuiter le débat démocratique qui doit s'instaurer à propos de la réforme du droit pénal fiscal, projet suspendu en l'état, compte tenu des fortes réticences exprimées lors de la procédure de consultation menée à ce sujet.

Enfin, les principes prévus par cette « Weissgeldstrategie » ne correspondent à aucun standard international et n'ont aucune pertinence dans la mesure où le Conseil fédéral a pris une décision de principe selon laquelle la Suisse appliquera l'échange automatique d'informations fiscales conformément au standard élaboré par l'OCDE. Une procédure de consultation dans le but de mettre en vigueur ces principes dans notre pays a d'ailleurs été lancée en janvier 2015.

Pour tous ces motifs, la FGPF demande que cette disposition soit retirée de la LFin.

Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI

Le 12 décembre 2014, après plusieurs rebondissements, les Chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI.

Cet texte vise à transposer en droit suisse les modifications apportées en 2012 aux recommandations en question. Les principales nouveautés portent sur les éléments suivants :

- Introduction d'une obligation d'annonce de l'actionnaire au porteur ainsi que de l'ayant-droit économique à partir d'un certain seuil de prise de participation, en ce qui concerne les sociétés non cotées.
- Dans le domaine de la fiscalité directe, création d'une infraction préalable au blanchiment d'argent en présence d'une fraude fiscale, à savoir l'usage d'un faux document afin de soustraire un montant supérieur à CHF 300'000.- par période fiscale.
- Introduction d'une définition de Personnes politiquement exposées (PEP) nationales qui occupent des fonctions publiques dirigeantes au plan fédéral, ainsi que des PEP d'organisations internationales ou au sein de fédérations sportives internationales.
- Fixation d'obligations de diligence à l'attention des personnes qui négocient des biens mobiliers ou immobiliers à titre professionnel et reçoivent des paiements en cash dépassant CHF 100'000.-. Ces obligations seront précisées dans une ordonnance du Conseil fédéral.
- Modification du système d'annonce des soupçons au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS).

Cette solution de compromis permet à la législation suisse de demeurer compatible avec les recommandations du GAFI, sans pour autant tomber dans les travers du « Swiss finish ». En effet, le projet initial soumis à consultation comportait des dispositions qui allaient plus loin que les standards internationaux sur plusieurs aspects. La procédure d'élimination des divergences au Parlement a permis de replacer le curseur à un niveau raisonnable.

Pour faire suite à l'adoption de la législation précédente, la FINMA a élaboré une nouvelle Ordonnance sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA) qu'elle a soumise à une procédure d'audition en février 2015. Ces dispositions sont en particulier destinées à concrétiser les principes évoqués ci-dessus.

Au vu de ces différentes évolutions, le dispositif en place en vue de lutter contre le blanchiment d'argent devrait permettre à notre pays d'appréhender avec une certaine sérénité le futur examen par le GAFI auquel il devra se soumettre prochainement.

CONDITIONS-CADRES

2. POUR UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE

EN SUISSE

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) suit avec une attention particulière les dossiers liés au domaine de la fiscalité. En effet, la compétitivité et l'attractivité de la Suisse en comparaison internationale dépendent largement des conditions-cadres fiscales en vigueur, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Fiscalité des personnes physiques

Imposition selon la dépense

La FGPF s'est engagée avec détermination pour combattre les initiatives fédérale et cantonale visant à abolir l'imposition selon la dépense (forfaits fiscaux).

Dans ce contexte, il a été rappelé qu'à Genève, environ 700 contribuables sont au bénéfice du forfait fiscal, spécifiquement destiné aux ressortissants étrangers qui n'exercent pas d'activité lucrative dans notre pays. Ces contribuables génèrent chaque année environ CHF 150 millions de recettes fiscales cantonales. A cela s'ajoute que ces personnes sont d'importants consommateurs de biens et de services, contribuant ainsi à la création et au maintien de nombreux emplois dans des domaines tels que la restauration, la construction, la finance, l'immobilier, etc.

L'acceptation de ces deux initiatives aurait inmanquablement eu pour conséquence de chasser les forfaitaires hors de notre territoire cantonal et national. Ces derniers auraient été accueillis à bras ouverts par d'autres Etats qui connaissent des systèmes similaires à l'imposition selon la dépense. On pense notamment au Royaume-Uni qui hébergent plus de 100'000 résidents non domiciliés alors que les bénéficiaires du forfait fiscal sont moins de 6'000 dans toute la Suisse.

Cette campagne a permis de mettre au jour le fait que le canton de Zurich présente un bilan fiscal globalement négatif suite à l'abolition de l'imposition d'après la dépense votée en 2009.

Le peuple suisse a fait preuve de sagesse en rejetant l'initiative fédérale à 59,2 % des votants. Tous les cantons, à l'exception de Schaffhouse, se sont prononcés contre ce texte. Ce résultat sans appel s'explique notamment par l'attachement des Suisse au principe du fédéralisme.

A Genève, le score a été encore plus parlant, dans la mesure où l'initiative cantonale a été refusée à 68,4 %. Une large majorité des communes a rejeté ce projet, même celles qui se situent traditionnellement le plus à gauche. Le contre-projet a également été rejeté à 56,7 %.

Impôt fédéral sur les successions

Le 14 juin 2015, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur une initiative fédérale visant à introduire un impôt fédéral sur les successions et les donations. En substance, elle prévoit de ponctionner un impôt de 20 % sur toutes les successions dépassant un patrimoine de 2 millions et sur les donations, avec, pour ces dernières, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

La conférence des chefs des finances cantonaux a déjà exprimé tout le mal qu'elle pensait de ce texte, qui constitue une atteinte frontale à la souveraineté fiscale des cantons et au fédéralisme. Le Conseil fédéral lui a emboîté le pas en rejetant sèchement ce texte, sans envisager de lui opposer un contre-projet.

Les milieux économiques, dont la FGPF, se mobilisent contre un nouvel impôt dont les effets sur les entreprises seraient ravageurs. En effet, ces dernières ne sont pas exonérées. Par conséquent, la transmission des PME d'une génération à l'autre sera rendue extrêmement difficile. Si l'entreprise constitue le seul actif de la succession, ou son élément prépondérant, les héritiers ne seront souvent pas en mesure de régler la facture. D'éventuels délais de paiement n'y changeront rien. L'impôt sur les successions constitue par conséquent une atteinte à la pérennité des PME qui forment le noyau dur du tissu économique suisse et qui souffrent aujourd'hui cruellement de la force du franc.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que les patrimoines visés par ce nouvel impôt ont déjà été soumis à l'impôt sur le revenu et la fortune. Or, en comparaison internationale, la Suisse est l'un des derniers Etats qui impose la fortune. A Genève, le taux marginal atteint 1 % par année, ce qui est considérable.

Au vu de ce qui précède, il faut espérer que les citoyennes et citoyens helvétiques sauront faire preuve de la même sagesse au moment de la votation relative à l'impôt sur les successions que lors du rejet massif de l'initiative contre l'imposition selon la dépense.

Fiscalité des personnes morales

Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)

Le projet RIE III revêt une importance capitale pour la prospérité économique du canton de Genève et pour la compétitivité de sa place financière qui génère 37'000 emplois.

La place financière genevoise a la particularité d'être organisée sous forme de « cluster » qui réunit des secteurs diversifiés, mais néanmoins interdépendants : gestion de fortune, financement du négoce de matières premières, crédits commerciaux ou hypothécaires. De nombreuses sociétés de trading et des multinationales sont attirées par cette concentration de compétences sur un territoire restreint.

Or, dans le domaine du négoce et des multinationales, nombreuses sont les sociétés qui bénéficient d'un statut fiscal. C'est pourquoi, afin de pouvoir conserver sur notre sol ces moteurs de notre prospérité, il est impératif de mener à bien la réforme de l'imposition des entreprises.

Cela passe par l'abolition des statuts fiscaux cantonaux qui sont la source principale des critiques dirigées contre le système suisse d'imposition des entreprises. Cette suppression devra être compensée par des mesures adéquates permettant à Genève de conserver ce tissu d'entreprises et leurs dizaines de milliers d'emplois.

Pour la FGPF, les principes suivants doivent prévaloir dans ce dossier :

En premier lieu, cette réforme doit être valable à long terme et respecter les standards internationaux (OCDE, BEPS). La question de l'acceptabilité au niveau international est cruciale. C'est pourquoi la FGPF n'est pas favorable à l'introduction d'un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts (NID) ou à la déclaration des réserves latentes (« Step Up ») qui pourraient toutes deux être considérées comme une volonté de différer artificiellement l'abolition des statuts fiscaux cantonaux aux yeux des partenaires de la Suisse.

Il en découle que, pour Genève, la seule mesure efficace et viable dans la durée est la baisse du taux ordinaire de l'impôt sur le bénéfice. A cet égard, la Fondation soutient la fixation d'un taux d'imposition unique à 13 % pour toutes les personnes morales, telle que proposée par le Conseil d'Etat. De plus, les autres mesures envisagées dans le projet ne doivent pas entraver cette priorité.

En outre, la réforme doit se focaliser exclusivement sur la fiscalité des entreprises et ne pas intégrer des mesures sur les personnes physiques. Ainsi, l'introduction d'un impôt sur les gains en capital privé constitue un véritable corps étranger. Il est par ailleurs inconcevable que le projet cherche à frapper d'un impôt supplémentaire un substrat qui est déjà touché par l'impôt sur la fortune.

La FGPF plaide depuis des années en faveur de la suppression du droit de timbre qui représente un sérieux handicap pour l'attractivité économique de la Suisse. Elle ne peut donc que soutenir l'abolition du droit de timbre d'émission sur le capital propre qui est prévue par la réforme RIEIII.

Enfin, les mesures préconisées auront des répercussions non négligeables sur les rentrées fiscales des cantons. Il faut donc que la Confédération prévoie une compensation financière adéquate, ciblée sur les cantons particulièrement touchés par la réforme, dont celui de Genève. Cela peut passer tant par une répartition de l'Impôt fédéral direct (IFD) que par l'ajustement de la péréquation des ressources.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Politique suisse en matière de double imposition

Loi fédérale sur l'application unilatérale de l'échange de renseignements selon la norme OCDE (LERN)

En février 2014, le Conseil fédéral a décidé d'étendre unilatéralement l'échange de renseignements sur demande conforme à la norme de l'OCDE à tous les Etats couverts par une Convention de double imposition (CDI) en vigueur, pour autant que les dispositions contenues dans un tel traité ne correspondaient pas encore au standard en question.

Le but principal était de permettre à la Suisse de passer à la phase 2 du processus d'examen par les pairs prévu par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (ci-après « Le Forum Mondial »).

Sur le principe, la FGPF salue les efforts déployés par la Confédération pour permettre à la Suisse de réussir son examen de passage au Forum Mondial.

Toutefois, la LERN arrive trop tard car la décision visant à permettre à la Suisse de passer en phase 2 du processus a été prise le 16 mars 2015 par le Forum Mondial. Par conséquent on peut légitimement se demander si ce projet aura une quelconque influence sur l'évolution du dossier.

A cela s'ajoute que la Suisse a déjà pris d'autres dispositions visant à satisfaire aux conditions posées par le Forum Mondial (modification de la procédure de notification dans le cadre de procédures d'assistance administrative en matière fiscale et de l'identification des détenteurs d'actions au porteur). Il en découle que la LERN est superflue.

La LERN est d'autant moins utile que le Conseil fédéral a lancé en janvier 2015 la procédure de consultation en vue de la ratification de la Convention multilatérale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (voir ci-dessous). Ce texte lie automatiquement un Etat envers tous les autres dès sa ratification. Or, à fin 2014, 84 Etats avaient déjà signé cette Convention et sa ratification ne devrait pas tarder.

Ainsi, une fois la Convention précitée ratifiée, la LERN ne s'appliquerait qu'à un nombre limité de pays avec lesquels la Confédération n'entretient que des liens économiques modestes.

Pour toutes ces raisons, la FGPF n'est pas favorable à l'adoption de la LERN.

Echange international de renseignements en matière fiscale

Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA) et Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR)

On se souviendra qu'en mai 2014, le Conseil fédéral a déclaré vouloir adopter le standard élaboré à l'OCDE en vue d'instaurer un échange automatique d'informations fiscales. La Suisse a d'ailleurs pris une part active dans la définition de ces règles, en insistant notamment pour y intégrer les principes de spécialité, de confidentialité et de réciprocité.

En octobre 2014, notre gouvernement a signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (Multilateral Competent Authority Agreement, MCAA). Ce texte prévoit la mise en œuvre des standards fixés sous l'égide de l'OCDE.

Dans la mesure où ce traité n'est pas directement exécutable, une loi fédérale doit être adoptée en Suisse pour en définir les modalités d'application. C'est pourquoi, en janvier 2015, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative à la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR).

Concrètement, il est prévu que les intermédiaires financiers helvétiques commencent à récolter en 2017 des données concernant leur clientèle résidant à l'étranger en vue d'un échange de renseignements à compter de 2018. Le calendrier dépendra évidemment du rythme auquel avanceront les travaux du Parlement fédéral, qui sera impliqué dans toutes les étapes du processus, ainsi que d'un éventuel référendum.

Aux yeux de la FGPF, un des éléments cruciaux sera bien entendu l'établissement de la liste des Etats avec lesquels la Suisse conclura des accords bilatéraux en vue d'appliquer cet échange automatique. A cet égard, le Conseil fédéral prévoit de négocier en priorité avec les membres de l'UE et les Etats-Unis, ce qui peut se comprendre. En revanche, il conviendra de se montrer sélectif quant au choix des autres pays concernés.

Il faudra notamment se montrer attentif au respect par ces partenaires potentiels des principes fondamentaux de l'Etat de droit et des droits de l'Homme.

De plus, il paraît judicieux d'accorder la préférence à des pays qui entretiennent d'étroites relations économiques et politiques avec la Suisse, mettant à dispositions suffisamment de possibilités de régularisation du passé pour leurs contribuables.

Mais surtout, l'amélioration de l'accès au marché doit être impérativement incluse dans les négociations sur l'échange automatique.

Enfin, la Suisse devra observer attentivement les choix opérés par ses principales places financières concurrentes. En effet, en vertu du principe de l'égalité de traitement (« level playing field »), notre pays ne doit pas se placer dans une situation concurrentielle défavorable en se lançant tête baissée dans la conclusion de tels accords bilatéraux sans se préoccuper des orientations stratégiques prises par nos concurrents.

Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

Le Conseil fédéral a inclus dans le paquet soumis à consultation en janvier 2015 la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

Ce texte a été signé par la Confédération en octobre 2013. Il prévoit les trois formes possibles d'échange de renseignements : sur demande, spontané et automatique.

La FGPF constate avec satisfaction que le gouvernement suisse entend assortir cette ratification de plusieurs réserves en lien, d'une part, avec la notification de documents émanant d'autorités étrangères et, d'autre part, avec le champ des infractions fiscales concernées.

Il est en outre précisé que deux déclarations supplémentaires devraient être déposées par la Confédération. La première stipulera que la Suisse informera en principe les personnes concernées avant tout échange de renseignements, et la seconde précisera que notre pays ne donnera pas suite à la demande d'autorités étrangères de procéder à des contrôles fiscaux en Suisse.

La FGPF accueille d'un œil plutôt favorable la ratification de ce texte, pour autant que des réserves et des déclarations claires soient formulées dans le sens des considérants évoqués ci-dessus.

Une telle démarche se justifie dans la mesure où, à fin 2014, 84 Etats avaient déjà signé cette Convention et devraient la ratifier dans un proche avenir.

Toutefois, une ratification de ce Traité par la Suisse doit impérativement avoir pour corollaire l'abandon définitif du projet de Loi fédérale sur l'application unilatérale de l'échange de renseignements selon la norme de l'OCDE (LERN) qui deviendrait ainsi totalement superflue (cf. p. 12).

COMMUNICATION ET PROMOTION

NOUVELLE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Début 2014, le Conseil de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a décidé d'articuler son action autour de trois axes stratégiques forts, à savoir tout d'abord un engagement déterminé en faveur de conditions-cadres attrayantes. Un renforcement de la formation des collaboratrices et des collaborateurs et la promotion des métiers de la finance constituent également une priorité. Le troisième axe réside en une montée en puissance de la promotion et de la communication.

Afin de concrétiser ce dernier point, la FGPF a engagé Chantal Bourquin à compter de septembre 2014, en qualité de membre de la direction et responsable de la communication. Au bénéfice d'une solide expérience, Chantal Bourquin est chargée de conduire les actions de communication et de coordonner les questions de relations publiques. Elle participe également aux travaux de plusieurs commissions et groupes de travail de l'Association suisse des banquiers dans le domaine de la communication.

Une réflexion particulière a porté sur, d'une part, la notoriété et la visibilité de la FGPF et, d'autre part, sur son positionnement. Interlocuteur de référence en ce qui concerne les conditions-cadres de la place financière genevoise, la FGPF s'adresse aussi bien aux décideurs et aux médias qu'au grand public. Face à ces public-cibles hétérogènes, l'objectif reste commun : expliquer le rôle, la diversité et l'utilité de la place financière genevoise. A cet effet, la marque sera renforcée et de nouveaux outils seront déployés. La concrétisation de cette nouvelle stratégie de communication se fera progressivement en 2015 et en 2016.

EVÉNEMENTS

Swiss-Arab Financial Forum

Organisé par le groupe libanais Al-Iktissad Wal-Aamal en partenariat avec la Fondation Genève Place Financière et avec la coopération de la Chambre arabo-suisse de commerce et d'industrie, la deuxième édition de ce forum s'est tenue le 3 avril 2014, à Genève, en présence de plus de 300 participants provenant de Suisse et de divers pays arabes.

D'éminents experts se sont exprimés sur des thématiques telles que l'avenir de la gestion de fortune en Suisse, la transmission du savoir-faire, le rôle de Genève en tant qu'emplacement privilégié pour les entreprises multinationales, les perspectives d'investissements sur les marchés de la région MENA, ainsi que sur l'importance du secteur du négoce de matières premières, tant en Suisse que dans les pays arabes.

Les Assises de la place financière

La troisième édition de cet événement, devenu aujourd'hui incontournable pour la place financière genevoise, s'est tenue le 20 mai 2014 et a rassemblé plus de 350 participants. Patrick Odier, Président de l'ASB et Nicolas Pictet, Président de la Fondation Genève Place Financière se sont tous deux exprimés sur les enjeux et défis rencontrés par notre Place. Les deux orateurs se sont exprimés d'une seule voix : il faut tout mettre en place pour rester compétitifs et pour conserver nos atouts face à un monde financier en constante mutation (vague réglementaire, transparence fiscale, accès au marché, protection du consommateur, etc.). Sara Carnazzi Weber, Head of Fundamental Macroeconomic Research au Credit Suisse, a ensuite abordé avec brio le thème « Le Grand Genève - Quand la croissance devient un problème ». L'événement, qui se veut être un dialogue entre les collaborateurs financiers et leurs dirigeants, s'est terminé par une séance de questions / réponses.



Conférence annuelle FGPF et GFRI : Philipp Hildebrand

La Fondation Genève Place Financière s'est associée au Geneva Finance Research Institute (GFRI) et à l'Université de Genève pour proposer un nouveau cycle de conférence annuelle, dont la première a eu lieu le 19 novembre 2014. Les trois partenaires ont eu l'honneur d'accueillir Philipp Hildebrand, vice-Président de BlackRock et ancien Président de la Banque nationale suisse. Il s'est exprimé sur le thème « Perspectives on the global economy », face à un public de dirigeants d'établissements bancaires et financiers, et de représentants du monde académique.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS



Le 14 octobre 2014, la Fondation Genève Place Financière a convié, à Genève, les représentants de la presse financière suisse et étrangère à sa traditionnelle conférence de presse. La couverture médiatique a été significative dans la mesure où près de 40 journalistes ont assisté à cette manifestation. Cet événement a permis d'expliquer les priorités de la Fondation et de présenter les enjeux auxquels les intermédiaires financiers genevois doivent faire face, en particulier dans le domaine de la fiscalité (cf. p. 9). En effet, un chantier sans précédent s'est ouvert : imposition d'après la dépense, imposition des successions, réforme de l'imposition des entreprises, impôt fédéral sur les gains en capital privé. Cette conférence de presse a également été l'occasion de dévoiler les résultats de l'enquête conjoncturelle 2014-2015 que la FGPF réalise depuis 2002 (cf. p. 4). Ces sujets ont été respectivement présentés par MM. Nicolas Pictet (Président) et Edouard Cuendet (Directeur). Un message commun a sous-tendu ces deux interventions : il est vital de maintenir la compétitivité de la Place afin de préserver les emplois. A cet effet, l'engagement déterminé des autorités en faveur de conditions-cadres attractives demeure primordial.



PARTENARIATS ET SOUTIENS

Sustainable Finance Geneva (SFG)

Comme Nicolas Pictet le rappelle dans l'introduction du livre « 10 innovations de la finance », publié en 2014 par le SFG : « La liberté dont chacun jouit doit impérativement trouver son pendant dans la responsabilité qui lui incombe. Si nous voulons éviter de périr sous les contrôles et renverser la piètre opinion que les citoyens ont de nous, c'est par une plus grande responsabilité que nous y arriverons. Cette responsabilité nous devons la manifester par une contribution à l'harmonie et à la durabilité de cette planète ». Dans cette optique, la FGPF soutient avec conviction depuis 2008 l'association Sustainable Finance Geneva. Grâce à cette structure, Genève renforce sa place de leader mondial dans ce segment particulièrement novateur.

Fondation pour Genève : « Genève à la rencontre des Suisses »

La Fondation pour Genève, présidée par Ivan Pictet, a pour volonté de conforter la place internationale de Genève et d'en valoriser les atouts.

Souhaitant soutenir cette démarche, la Fondation Genève Place Financière parraine l'exposition itinérante « Genève à la rencontre des Suisses » qui célèbre les 200 ans de l'entrée de Genève au sein de la Confédération. Au printemps 2015, un Bus-exposition, conçu avec le dessinateur Zep, sillonnera 45 villes de notre pays, ainsi que le Liechtenstein et la France voisine, afin de présenter des expositions et événements sur la Genève internationale et son impact sur le quotidien de chaque Suisse. Toutes les parties de l'habillage extérieur ainsi que les expositions intérieures et extérieures se veulent ludiques, conviviales et surprenantes. Genève aime la Suisse et se sent fière de son appartenance à la Confédération. Elle se déplace pour dire merci.

Le bus partira de Genève le 18 avril 2015. Il sillonnera la Suisse jusqu'au 27 juin, date de son retour à Genève.



Union des Intérêts de la Place Financière Lémanique (UIPF)



La Fondation Genève Place Financière fournit un soutien administratif et logistique à cette association à but non lucratif. L'UIPF s'est donnée pour mission d'informer ses membres et un large public au sujet des défis et des enjeux auxquels la Place financière lémanique est confrontée.

Ses principaux objectifs sont :

- soutenir la place financière lémanique en mettant en évidence son impact sur l'emploi, le soutien à la consommation et sur la qualité de vie ;
- faire prendre conscience à ses membres et au grand public du rôle que joue la place financière dans l'économie cantonale et dans le financement de l'Etat social.

Divers événements, gratuits, sont également proposés aux membres, notamment :

- L'Assemblée générale : plus de 70 membres y ont participé le 7 mai 2014. A cette occasion, Frédérique Reeb Landry, Présidente du Groupement des Entreprises Multinationales (GEM), y a tenu une conférence sur le thème « La fiscalité des entreprises ».
- Une conférence-débat : cet événement annuel a eu lieu le 22 septembre 2014. Xavier Oberson, Avocat chez Oberson Avocats et Professeur de droit fiscal suisse et international, est intervenu sur le thème « La position de la place financière lémanique face aux évolutions récentes en matière de fiscalité internationale et nationale ». L'événement a rencontré un vif succès avec près de 130 participants.

Enfin, l'UIPF propose à ses quelques 2'200 membres une dizaine de « newsletters » par année, abordant autant de sujets économiques.

FORMATION

FAVORISER L'EXCELLENCE

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) est convaincue qu'une place financière compétitive doit s'appuyer sur des collaboratrices et collaborateurs compétents. En conséquence, la Fondation soutient la formation, de l'apprentissage à la recherche fondamentale, en passant par la formation continue.

Elle entretient un dialogue permanent avec le Département de l'instruction publique (DIP) et les banques formatrices, afin d'identifier leurs besoins et élaborer, avec l'aide de ses deux Commissions formation (la Commission stratégique des compétences bancaires et la Commission technique RH/F), les réponses adéquates.

Actions de la FGPF en faveur du développement de l'apprentissage et relations avec l'OFPC

La Fondation Genève Place Financière encourage et soutient les banques dans leur volonté d'engager de jeunes apprentis et souhaite revaloriser cette filière de formation qui est l'une des clés du succès de l'économie suisse. La filière de l'apprentissage constitue une porte d'entrée importante pour le monde bancaire : globalement plus de 90 % des apprentissages débouchent sur une place de travail fixe.

Le film « J'ai choisi l'apprentissage bancaire » (septembre 2012) a déjà été un premier pas dans cette direction. Il est accessible depuis la page d'accueil du site Internet www.edubank.ch.

Courant 2014, la FGPF a consulté les établissements bancaires de la Place, pour établir un état des lieux. Il en résulte que cette filière de formation intéresse tous les établissements, même ceux qui ne forment pas d'apprentis à l'heure actuelle.

Cependant, des freins à la création de places d'apprentissage existent, notamment la taille ou l'infrastructure de l'établissement ainsi que l'investissement nécessaire en temps et en ressources humaines. Par conséquent, l'assouplissement des critères à remplir par l'établissement pour pouvoir accueillir un apprenti, ainsi que la simplification des démarches administratives, sont préconisés.

Dans le but de mettre en place des mesures permettant de faciliter la création de postes d'apprentissage, la FGPF entend être le relais entre la Place financière et l'Administration, et intensifier ses liens avec le DIP et l'OFPC.

Soutien au Geneva Finance Research Institute (GFRI)

La FGPF soutient le Geneva Financial Research Institute (GFRI), un institut pluridisciplinaire de l'Université de Genève entièrement dédié à la recherche et à la formation en finance. La Fondation décerne chaque année le Prix Genève Place Financière pour la meilleure moyenne du Master en Finance, et parraine les « Finance Seminar Series » tout au long de l'année universitaire.



CHOISIR UN MÉTIER

La FGPF, à travers notamment son site Internet www.edubank.ch, a pour vocation d'être un relais d'information proactif sur les formations et les métiers dans les secteurs bancaire et financier. Pour ce faire, elle participe à des événements présentant les métiers et les formations bancaires, et développe des supports didactiques destinés aux responsables RH et formation, au personnel bancaire désireux de se perfectionner, ainsi qu'à toute autre personne souhaitant entamer une carrière bancaire.

HEC Career Starter Week

La FGPF a été invitée à animer un atelier, le 8 octobre 2014, lors de la HEC Career Starter Week, afin de présenter les acteurs, les tendances et les métiers du secteur bancaire et financier à des étudiants de HEC Lausanne. Cette participation a permis au secteur de montrer et valoriser son engagement en faveur de la formation universitaire.



Zoom Métiers 2014

Organisé par l'Office de l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), les Zooms Métier invitent des professionnels et des apprentis à présenter leur métier et à répondre aux questions des jeunes visiteurs. La FGPF y participe traditionnellement pour représenter le secteur bancaire et financier. Une septantaine de jeunes étudiants ont pris part à cette manifestation.



Cartes des formations

Durant l'année 2014, la carte des formations de la FGPF a été entièrement revue et repensée. Cinq cartes des formations ont ainsi vu le jour, selon les thématiques suivantes :

- Economie et Finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, Juridique, Fiscalité et Comptabilité
- Négoce international des matières premières

Elles répertorient les formations certifiantes par thématique, et selon trois filières de formation : études supérieures plein temps, études supérieures en emploi, et formation continue.

Ces nouvelles cartes des formations viennent s'ajouter aux supports déjà existants, tels que la carte des métiers (une carte interactive décrivant les métiers de la banque, les savoir-faire et les formations pertinentes) ; et les témoignages présentant plusieurs métiers bancaires, dont notamment les films « Réalisez votre avenir dans la banque » et « J'ai choisi l'apprentissage bancaire ».

CONSEIL

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique.

Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la variété de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Nicolas Pictet *	Associé-gérant Banque Pictet & Cie SA
Yves Mirabaud *	Associé senior Mirabaud & Cie SA
Christophe Hentsch	Associé Banque Lombard Odier & Cie SA
Guy de Picciotto *	Président du Comité exécutif Union Bancaire Privée, UBP SA

Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève UBS SA
Serge Fehr *	Responsable région Genève, Managing Director Credit Suisse

Banques en mains étrangères

Benoît Dumont *	Président du Conseil d'Administration JP Morgan (Suisse) SA
Franco Morra	Président Directeur Général HSBC Private Bank (Suisse) SA

Partenaires

Robert-Philippe Bloch	Président de l'Association vaudoise des banques
Pierre Bongard	Président de l'Ordre Genevois de la Chambre Fiduciaire
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Avocats
Antonio Palma	Associé et CEO de Mirabaud & Cie SA, Président de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF
Jacques-Olivier Thomann *	Membre honoraire, ancien Président de la Geneva & Trading Shipping Association

* Membres du Bureau

SECRÉTARIAT

LE SECRÉTARIAT ASSURE LA BONNE EXÉCUTION DES AXES PRIORITAIRES DÉFINIS PAR LE CONSEIL.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet
Martine Haeuw

Directeur
Assistante

Communication

Chantal Bourquin

Responsable, Membre de la direction

Promotion

Sandrine Lamielle

Cheffe de projet

Formation

Sibilla La Spina

Cheffe de projet

Services généraux

Emmanuel Barciella

Responsable

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS SA.
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève.
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève.
- Les comptes 2013 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 6 mars 2014.
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique.
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance, Genève.

COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION STRATÉGIQUE DES COMPÉTENCES BANCAIRES

La Commission stratégique, composée de membres de la Direction d'établissements bancaires de la place financière lémanique, est l'organe de réflexion stratégique de la Fondation Genève Place Financière en matière de formation.

Cette commission se réunit notamment pour :

- Elaborer des stratégies pour le développement des compétences bancaires
- Collaborer avec la Commission Formation de l'Association suisse des banquiers
- Rencontrer à intervalles réguliers les représentants du Département de l'instruction publique (DIP)
- Approuver les projets d'actions de formation de Genève Place Financière et valider leur bonne exécution
- Valider et modifier le règlement relatif à l'accréditation par Genève Place Financière des formations financières et bancaires, et à la reconnaissance cantonale de titres du Département de l'instruction publique

Les membres :

Antonio Palma, <i>Président</i> *	Mirabaud & Cie SA
Jean-Luc de Buman, <i>Vice-président</i>	SGS SA
Anita Belitz-Krasniqi	Swiss Finance Institute
Roger Bommer	Banque Lombard Odier & Cie SA
Edouard Comment	Union Bancaire Privée, UBP SA
Edouard Cuendet	Fondation Genève Place Financière
Christian Donzé	Banque Cantonale Vaudoise
Dominique Fasel	Association vaudoise des banques
Claire Hébert Stauss	BNP Paribas (Suisse) SA
Thierry Lacraz	Banque Pictet & Cie SA
Joan Merino	UBS SA
Olivier Mooser	Groupe Raiffeisen
Vincent Nicole	Credit Suisse

COMMISSION TECHNIQUE RH / FORMATION

La Commission technique RH/F est composée de responsables en ressources humaines et formation d'établissements bancaires de la place financière lémanique. C'est un groupe consultatif qui exprime les besoins en formation bancaire et financière.

Cette commission se réunit notamment pour :

- Orienter sur les besoins et les attentes des établissements bancaires en matière de formation
- Vérifier le contenu des référentiels de compétences établis par les spécialistes métiers
- Vérifier des demandes d'accréditation de formations financières et bancaires, et à la demande du Département de l'instruction publique, préavis des demandes de reconnaissance cantonale de titre
- Proposer des projets d'action à la Commission stratégique, ou répondre aux sollicitations de cette dernière

Les membres :

Edouard Cuendet, <i>Président</i>	Fondation Genève Place Financière
Stéphanie Bachofner	Banque Julius Baer & Cie SA
Christian Brunet	UBS SA
David Detrey	Banque Pictet & Cie SA
Anaïs Frey	Banque Syz & Co SA
Maryse Gabbay	Credit Suisse
Antoni Gori	Banque Cantonale Vaudoise
Robert Guignard	Banque Raiffeisen d'Arve et Lac
Ofra Hazanov	Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Gérald Hirsig, <i>Délégué externe à la formation</i>	Fondation Genève Place Financière
Romaine Jordan	Banque Cantonale de Genève
Stefania Méndez	Crédit Agricole (Suisse) SA
Tony Quilleret	Union Bancaire Privée, UBP SA
Nathalie Perez	HSBC Private Bank (Suisse) SA
Fabien Smadja	Mirabaud & Cie SA

COMMISSION DES PAPIERS-VALEURS ET DÉRIVÉS

La Commission des papiers-valeurs et dérivés représente les membres romands de la Bourse suisse au sein de la commission des papiers-valeurs de Zurich. La Commission débat notamment des règles de trading, des réglementations, des directives, des nouvelles versions informatiques, ainsi que des orientations stratégiques de la SIX Swiss Exchange.

Les membres :

Claude Magnin, <i>Président</i> *	Banque Lombard Odier & Cie SA
Bernard Angéloz	Banque Cantonale Vaudoise
Gery Brodier	Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Xavier Gende	Banque Pictet & Cie SA
Alexander Neil	EFG Bank
Alain Privat	Banque Cantonale de Genève
Robert-Wells Quinlan	Union Bancaire Privée, UBP SA

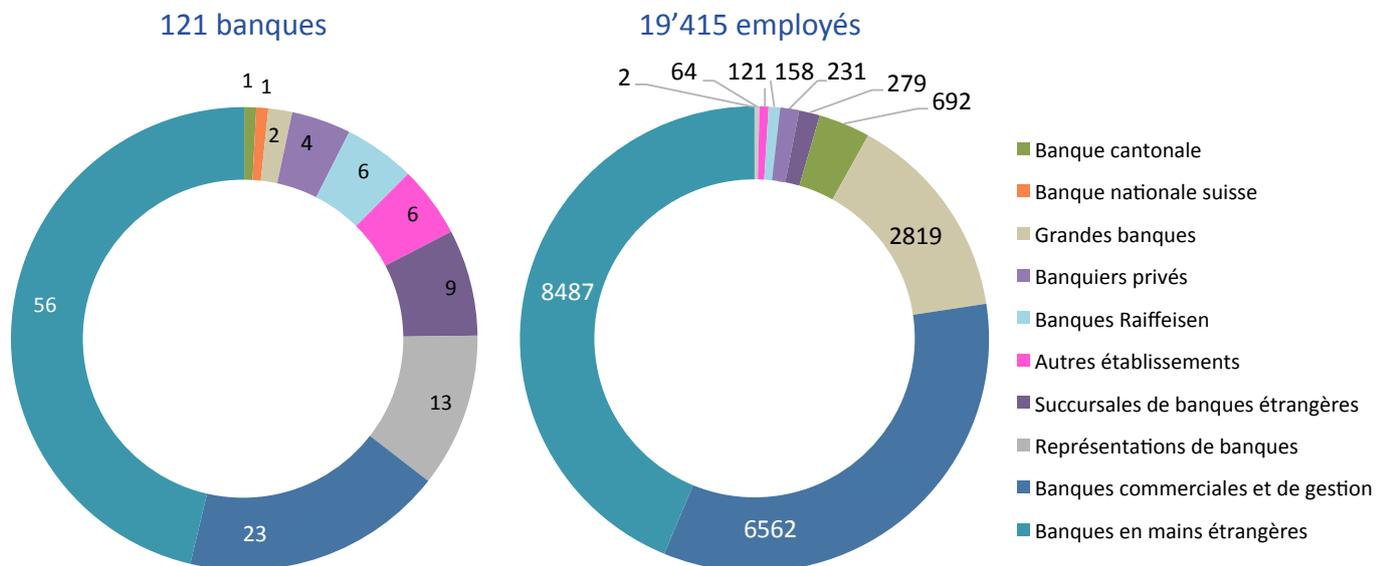
REPRÉSENTATIONS EXTERNES

La Fondation Genève Place Financière siège également dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

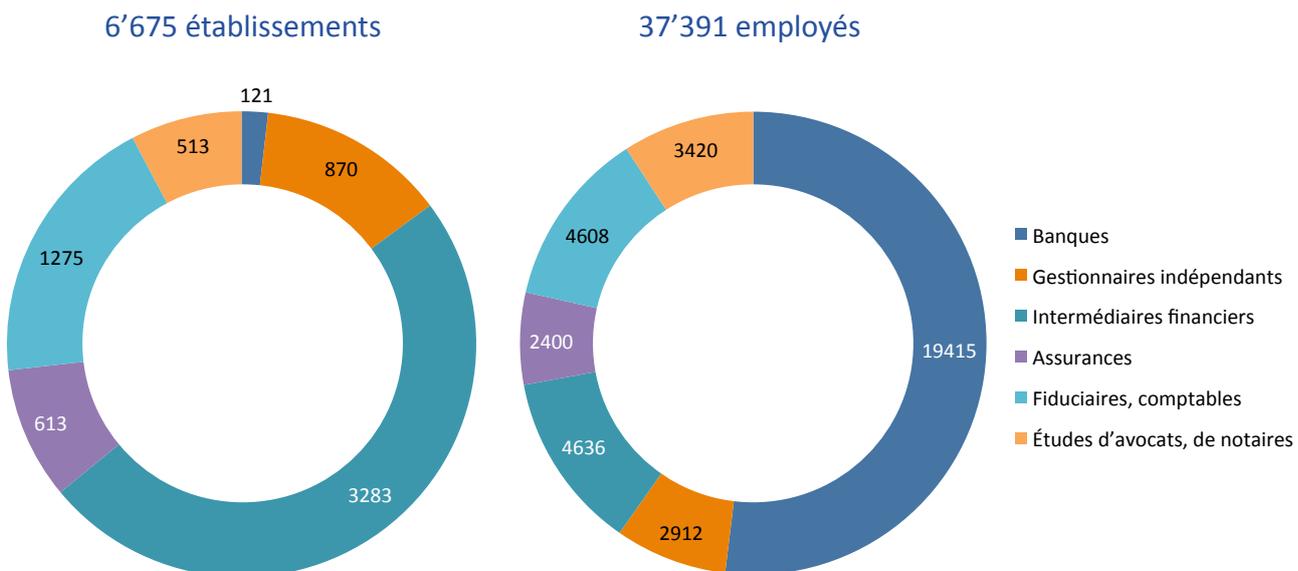
- la commission communication de l'Association Suisse des Banquiers
- la commission « Retail Banking » de l'Association Suisse des Banquiers
- le groupe de travail « Public affairs » de l'Association Suisse des Banquiers
- le conseil de Fondation de Genève Tourisme
- la commission stratégique de la Promotion économique
- le conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire
- le groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève

LA PLACE FINANCIÈRE GENEVOISE EN CHIFFRES

LES BANQUES DE GENÈVE

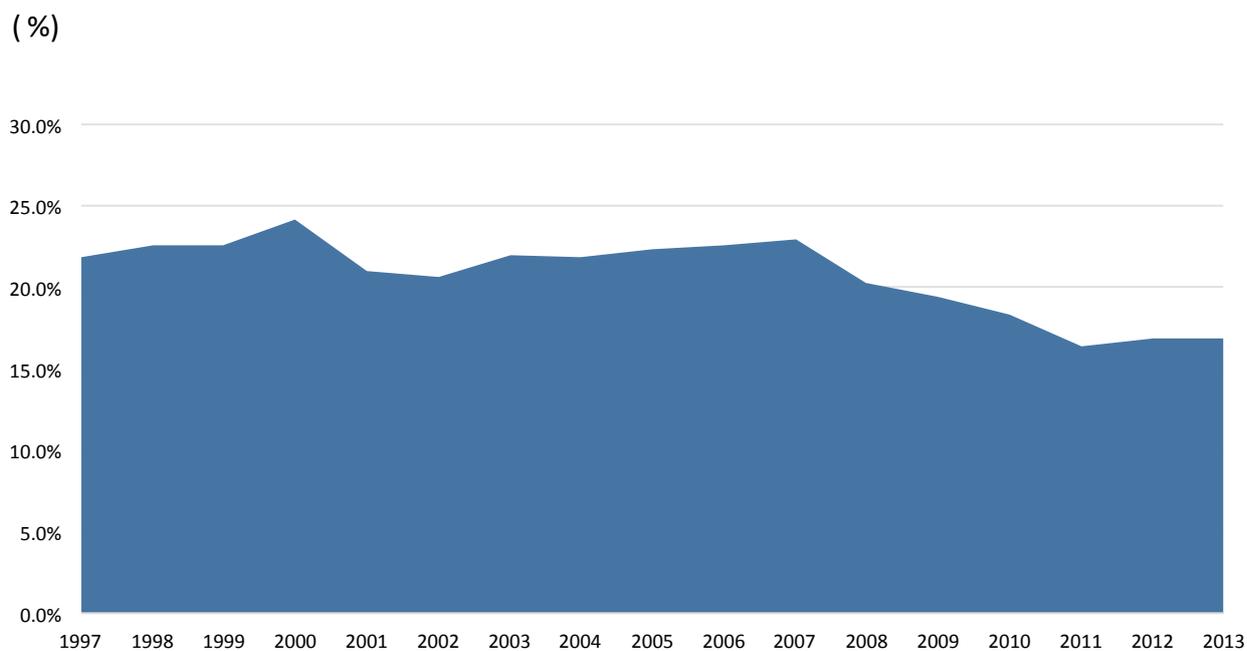


LA PLACE FINANCIÈRE GENEVOISE



Sources : FGPF / BNS / FINMA / REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève – Octobre 2014

EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION AU PIB CANTONAL GENEVOIS DU SECTEUR FINANCIER



Source : Institut CREA – Juillet 2014

GENÈVE DANS LE « TOP 20 » DES PLACES FINANCIÈRES GLOBALES

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1. New York | 11. Toronto |
| 2. Londres | 12. Chicago |
| 3. Hong Kong | 13. GENÈVE |
| 4. Singapour | 14. Vancouver |
| 5. San Fransisco | 15. Luxembourg |
| 6. Tokyo | 16. Francfort |
| 7. ZURICH | 17. Dubaï |
| 8. Séoul | 18. Montréal |
| 9. Boston | 19. Abu Dhabi |
| 10. Washington DC | 20. Shanghai |



Source : « The Global Financial Centres Index 16 », Z/Yen Group, London – Septembre 2014

IMPRESSUM

Fondation Genève Place Financière

Chemin Rieu 17
Case Postale 319
1211 Genève 17

+41 (0)22 849 19 19
www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes
Genève

Impression

Imprimerie Lenzi
Genève

Le rapport d'activité 2014 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch



Chemin Rieu 17
Case postale 319
1211 Genève 17
T. +41 (0)22 849 19 19
F. +41 (0)22 849 19 20

info@geneve-finance.ch
www.geneve-finance.ch
www.edubank.ch

